Droit des assurances : les fondamentaux

Du contrat d'assurance à la gestion des litiges : maîtriser les règles essentielles

Objectifs de la formation

À l'issue de la formation, le participant sera capable de :

Identifier le cadre juridique général applicable au secteur des assurances

Maîtriser les mécanismes de formation et d'exécution du contrat d'assurance : aléa, déclaration du risque, garanties, gestion du sinistre

Identifier les principaux outils de résolution des litiges et du contentieux en assurance

Distinguer les règles propres aux assurances de dommages et aux assurances de personnes

Savoir analyser et interpréter les clauses essentielles d'un contrat d'assurance à partir de situations concrètes

POINTS FORTS

Mise en pratique sur des cas réels apportés par les participants

Programme adaptable à votre secteur et à vos outils en intra

Démarche pédagogique, documentation remise et évaluation

Recueil des besoins du participant, en amont de la formation

Préparation et diffusion de supports pédagogiques

Apports théoriques illustrés par des cas concrets

Cas pratiques et mises en situation ciblées

Personnalisation de la formation à travers de nombreux échanges

Évaluation des acquis en fin de formation, par quiz ou mise en situation pratique

Évaluation de la satisfaction et de l'engagement

INFORMATIONS PRATIQUES

PUBLIC CONCERNÉ

Collaborateurs des services généraux, services administratifs et juridiques, gestionnaires de sinistres, toute personne souhaitant acquérir les bases du droit des assurances

PRÉREQUIS

Aucun

DURÉE

2 journées soit 14 h au total

MODALITÉS DE DISPENSE

Formation inter-entreprises, intra-entreprise, sur mesure ou individuelle.
Pour chacun de ces formats : en présentiel ou à distance en classe virtuelle.

TARIFICATION

Formation INTER 1 600 € HT par personne (TVA non applicable, art. 261-4-4° du CGI)
Minimum 4 personnes - Maximum 12 personnes
Formation Intra - Sur mesure - Individuelle : demander un devis pour personnaliser le programme de cette formation pour qu'elle réponde aux spécificités de votre entreprise.
Prise en charge possible par l'OPCO de votre entreprise, selon ses critères.

DATES - LIEUX - DÉLAI D'ACCÈS

Date et lieu à déterminer en fonction des possibilités et disponibilités respectives.
Formation organisée sous 2 à 4 semaines à compter de la validation de la formation, selon les disponibilités respectives.

FORMATEUR

Expert ROLEV IMPACT

SANCTION DE LA FORMATION

Remise d'une attestation de fin de formation

RECOMMANDATIONS

TV – Écran permettant une diffusion
Connexion internet à haut débit

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Pour vous permettre d'accéder et de suivre nos formations dans les meilleures conditions nous vous invitons à nous contacter afin de déterminer la solution la mieux adaptée à votre besoin. La référente handicap pourra, si nécessaire, proposer l'appui de réseaux d'accompagnement spécialisés (Agefiph, FIPHFP, Cap Emploi, MDPH…) afin d'identifier les aménagements les plus adaptés.

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

contact@rolevimpact.com
06 15 38 72 52
www.rolevimpact.com

Programme

JOUR 1 : LE CADRE JURIDIQUE ET LA FORMATION DU CONTRAT D'ASSURANCE

1 **Les fondements du droit des assurances**
Définition et fonctions économiques de l'assurance
Sources juridiques applicables : Code des assurances, droit européen, jurisprudence
Panorama des acteurs : compagnies, mutuelles, distributeurs, courtiers, agents généraux
Prise en main du Code des assurances, quiz de vocabulaire

2 **La formation du contrat et la déclaration du risque**
L'aléa : condition essentielle à la validité du contrat, sanction en cas d'absence
Obligations d'information et de conseil de l'assureur
Déclaration initiale du risque : portée, règle proportionnelle de prime
Fausse déclaration : intentionnelle ou non, régime et sanctions applicables
Mise en situation : compléter une proposition d'assurance

3 **Le contenu et l'exécution du contrat**
Structure du contrat : conditions générales, particulières, tableaux de garanties
Les primes : calcul, paiement, conséquences du non-paiement
Conditions de garantie et clauses d'exclusion : régime juridique et distinctions
Atelier : décryptage et analyse de clauses contractuelles

JOUR 2 : SINISTRE, CONTENTIEUX ET TYPOLOGIES D'ASSURANCES

4 **La gestion du sinistre**
Obligations déclaratives de l'assuré : délais, forme, pièces justificatives
Comportements de l'assuré : diligent, négligent, frauduleux : régimes et conséquences
Instruction du sinistre : rôle de l'assureur, expertise, indemnisation
Mise en situation : rédiger et traiter une déclaration de sinistre

5 **Le contentieux en assurance**
La médiation de l'assurance : champ d'application, procédure, portée
Litiges les plus fréquents : refus de garantie, déchéance, sous-évaluation du sinistre
Règles procédurales spécifiques : compétence territoriale et matérielle
La prescription biennale : point de départ, interruption, suspension
Cas pratique : identification des écueils procéduraux fréquents

6 **Les assurances de dommages**
Principes communs : indemnitaire, subrogation, coassurance, réassurance
Assurance de responsabilité civile : déclenchement, garanties, limites
Assurance automobile (VTM) : obligations légales, garanties facultatives
Assurance construction : rappel des obligations loi Spinetta, DO, RC décennale

7 **Les assurances de personnes**
Caractéristiques spécifiques : forfaitaire, absence de principe indemnitaire
Principales catégories : assurance-vie, prévoyance, santé, emprunteur
Règles particulières : désignation du bénéficiaire, insaisissabilité, rachat

Nature de l'action Cette action de formation entre dans le champ d'application de l'article L. 6313-1 du Code du travail

Suivi de l'action Feuilles d'émargement, ou relevé de connexion en classe virtuelle. **Appréciation des résultats** Évaluation des acquis en fin de formation.

La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante : actions de formation.